

## « TOUS ENSEMBLE DIFFEREMMENT »

“Tous ensemble différemment”, tel est le titre choisi par l’ATHA pour son film, visible sur le Portail Malin lors du lancement de la Semaine Européenne 2017 de l’Emploi des Personnes Handicapées.

Le film est basé sur le handicap au travail et porte, avant tout, le message que ce n’est pas parce que l’on est différent de son collègue que l’on ne parvient pas à remplir les objectifs de l’Entreprise.

**LA 1ÈRE SCÈNE** montre comment les handicaps visibles et invisibles peuvent coexister au sein d’un même service. Le handicap physique est passé sous silence. Seule sa visibilité suffit afin de faire prendre conscience que l’accès et le maintien dans l’emploi sont possibles même dans un poste d’encadrement. Mais pour le handicap invisible, il est à remarquer qu’il est très difficile de l’aborder notamment pour la personne concernée. Néanmoins, une fois que la problématique est dévoilée, il est possible d’évoquer les compensations, en l’occurrence ici le rapprochement de l’imprimante pour éviter les déplacements. De plus, cette mise en évidence du handicap invisible permet d’évoquer l’importance de posséder une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et de veiller à l’importance de son renouvellement. En effet, une situation professionnelle évolue au cours d’une carrière et la RQTH est indispensable pour continuer à bénéficier des mesures en vigueur dans l’entreprise. Cette saynète se termine volontairement sur une note d’humour. En effet, il convient de pouvoir dédramatiser le handicap qui est, plus ou moins lourd non seulement à porter, mais à admettre selon chaque personne.

**LE SECOND COURT METRAGE** met en scène la difficulté liée au handicap sensoriel ici auditif et aux remarques malveillantes des collègues pouvant être prononcées à son encontre. Cette saynète laisse à penser que le fait d'être sourd n'est pas incompatible avec l'exercice du métier de facteur. En effet, lorsque la personne peut évoquer elle-même sa problématique et la façon de la contourner, la différence s'efface. Aussi, si le collègue qui a émis un propos malveillant avait été prévenu en amont par son manager de proximité de la difficulté d'être malentendant, il aurait d'emblée accueilli son futur apprenti avec bienveillance. La conclusion qui s'impose ici est qu'il faut absolument parler du handicap afin de ne pas laisser les préjugés s'installer dans les relations de travail. Si cette personne sourde vient apprendre aujourd'hui le métier de facteur c'est qu'elle y est reconnue apte donc capable d'assumer son activité en développant aussi ses capacités d'empathie et en se montrant assertif.

**LE 3EME COURT METRAGE** est une réflexion ayant pour objectif d'amener à se poser des questions sur la notion de handicap. Il y a une perception erronée de ce qu'est le handicap au travail notamment. Les clichés demeurent encore tenaces par méconnaissance ou ignorance. Trop souvent lorsque l'on évoque le handicap, la personne sur un fauteuil roulant apparaît ou alors celle qui est incapable d'accomplir la moindre tâche. En fait, comme le handicap est une notion floue et non homogène, ce sketch en montre un peu les difficultés qui peuvent se poser quand on s'interroge sur le handicap.

La Loi du 11 février 2005 définit le handicap comme toute limitation d'activité ou restriction à la société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Le terme de handicap couvre donc de multiples situations. Il peut être moteur, psychique, auditif visuel etc...

Cette définition, exprime une acceptation élargie du handicap : tous les types de handicap sont concernés. L'accent est mis sur la notion de situation de handicap. L'idée force est que le handicap est relatif car lié à un contexte.

Mais bien qu'une définition légale existe, il y a toujours problème lorsque l'on se penche sur la notion de handicap. Malheureusement à la fin de cette saynète, cette dernière est toujours aussi floue pour les uns et les autres. De là, la conclusion suivante s'impose : Le monde du handicap est tout sauf homogène c'est le monde de la différence qui doit s'intégrer dans le collectif social bien au-delà du seul champ de l'emploi.

Pour finir, j'adresse mes plus vifs remerciements aux différents acteurs ayant participé à cette aventure cinématographique. Mes remerciements s'adressent également à la Compagnie du Message pour le travail de réécriture du scénario et la répétition des saynètes ainsi qu'à Objectif Image Paris pour la réalisation du tournage et du montage du film.

Ce film a permis la collaboration de la D.N.A.S et des Associations du COGAS : L'ATHA, La Compagnie de Message et Objectif Image de Paris. De plus, pour les acteurs néophytes que la majorité d'entre nous sommes, l'expérience fut fortement intéressante et a permis de voir de près le travail des caméramans qui est loin d'être simple et d'avoir un aperçu de celui qu'exige le montage des diverses séquences.



Françoise Fournier  
Présidente de l'ATHA